



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 06
21 Octobre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 26

Match n° 23847620 Nantes Etoile du Cens 1 / Couëron Chabossière 1 U17 D1 Masculin groupe A du 09.10.2021

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline.

Dossier n° 31

Match n° 23848025 Thouaré Us 2 / Petit Mars Fc 2 U18 D2 Masculin groupe B du 10.10.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 2 du club de Thouaré Us pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Petit Mars Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Thouaré Us

Dossier n° 32

Match n° 23906303 St-Sébastien Fc 1 / Gf Geneston Vignoble 1 U13 Féminines Foot à 8 D2 groupe C du 09.10.2021

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 1 but pour l'équipe 1 du club de St-Sébastien Fc
 - 5 buts pour l'équipe 1 du club du Gf Geneston Vignoble
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Sébastien Fc et Gf Geneston Vignoble

Dossier n° 33

Match n° 23891932 Le Loroux Landreau 2 / Nantes Fc Toutes Aides 2 U15 D5 Masculin groupe F du 16.10.2021

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 8 buts pour l'équipe 2 du club du Loroux Landreau
 - 1 but pour l'équipe 2 du club de Nantes Fc Toutes Aides
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs du Loroux Landreau et Nantes Fc Toutes Aides

Réserve non confirmée

Seniors D2 Masculin groupe D

Teillé Mouzeil Ligné 2 / Orvault Rc 1

Statut des Éducateurs

- **Désignation des Educateurs en Seniors féminines D1**

582156 GF TREILLIERES ASGDF

Le club s'est mis à conformité.

551330 GF NANTES EST

Monsieur CARRE Benoît licence n° 2544329244 remplace l'éducateur Monsieur KHETTAB Saïd
Monsieur CARRE Benoît doit être à jour d'une licence éducateur au sein de l'un des clubs du groupement. Il doit s'inscrire à une des certifications du CFF3 cette saison.

La Commission rappelle que le nom de l'éducateur doit être inscrit sur la FMI à la fois sur le banc de touche avec sa licence « Éducateur » ou « Technique » et en tant que licencié joueur s'il participe à la rencontre.

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement (cf annexe).

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées :

- **FORFAITS GENERAUX**

La Commission rappelle l'article 12 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins :

« Lorsqu' en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

- Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

- Si une telle situation intervient au cours des trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.

Il est généralement fait application des dispositions de l'article 130 des Règlements Généraux, sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prises par la Commission d'Organisation (se reporter à l'Annexe 7).

[...] ».

U17 D2 Masculin groupe A

St-Joachim Fc Brière 2 suite à ses 3 forfaits des 18.09.2021 – 02.10.2021 – 16.10.2021

Vétérans groupe E

Nantes Fc Toutes Aides 1